ANNEXE 5b

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa
15826*01

MINISTÈRE DES SPORTS

MANIFESTATIONS SPORTIVES NON MOTORISÉES[1]

Déclaration des manifestations de cyclisme (randonnées) qui se déroulent en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation

(Articles R. 331-6 à R. 331-11 et A. 331-2 à A. 331-5 et A. 331-37 à A. 331-42 du code du sport)

Vous organisez, sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique, une manifestation de cyclisme ne comprenant pas la participation de véhicule terrestre à moteur.

La réglementation vous impose de remplir une déclaration si votre manifestation se déroule sans classement, sans chronométrage et sans horaire fixé à l'avance et compte plus de cent participants.

LE (OU LES) ORGANISATEUR(S)

Personne physique ☐ Personne morale ☐

Organisateur : _____

Fédération d'affiliation : _____

Nom(s) et prénom(s) du déclarant : _____

_____

Adresse complète : _____

_____

Code postal |_|_|_|_|_| Commune : _____

Numéro de téléphone : __ / __ / __ / __ / __

Adresse électronique (en lettres capitales) : _____@_____

SI VOTRE MANIFESTATION DISPOSE D'UN COORDONNATEUR SÉCURITÉ

Nom(s) et prénom(s) : _____

_____

Adresse complète : _____

_____

Code postal |_|_|_|_|_| Commune : _____

Numéro de téléphone : __ / __ / __ / __ / __

Adresse électronique (en lettres capitales) : _____@_____

[1] Manifestations ne comportant pas de véhicule terrestre à moteur

INFORMATIONS SUR LA MANIFESTATION

Intitulé de la manifestation : _____

_____

Lieu de l'organisation : _____

_____

Date(s) et horaire(s) de la manifestation : _____

_____

_____

Discipline(s) concernée(s) : _____

_____

Nombre maximal de participants : _____

Nombre de véhicules d'accompagnement, le cas échéant : _____

INFORMATIONS SUR LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ DE LA MANIFESTATION

Véhicules d'accompagnement :

Présence d'un véhicule d'ouverture? ☐ Oui ☐ Non

Présence d'un véhicule de fin de manifestation? ☐Oui ☐Non

Présence d'autres véhicules d'organisation (auto ou moto) ? ☐Oui ☐ Non

Signaleurs :

Nombre de signaleurs : .....

En postes fixes: .....

Mobile en voitures : .....

Mobile à motocyclettes : .....

Forces de l'ordre :

Disposerez-vous d'un encadrement de la police municipale ? ☐ Oui ☐ Non

Si vous avez répondu Oui, précisez les moyens affectés :

_____

_____

_____

Avez-vous passé une convention avec la police nationale ou la gendarmerie ? ☐ Oui ☐ Non

Si vous avez répondu Oui, précisez les moyens affectés en joignant, dans la mesure du possible la convention :

_____

_____

_____

INFORMATIONS SUR LE RÉGIME DE CIRCULATION DEMANDÉ POUR LA MANIFESTATION

Articles R. 411-30 et R. 414-3-1 du code de la route

☐ Usage exclusif temporaire de la chaussée
☐ Usage privatif de la chaussée
☐ Priorité de passage
☐ Strict respect du code de la route
1 ou plusieurs choix possibles

S'agit-il d'une randonnée libre sans classement ? ☐ Oui ☐ Non

S'agit-il d'une randonnée sans classement groupée ? ☐ Oui ☐ Non

S'il s'agit d'une manifestation sans classement groupée, estimation du nombre de cyclistes composant le ou les groupe(s) : _____
_____
_____

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR DE L'ORGANISATEUR

Je soussigné (prénom, nom et qualité) :

organisateur et responsable de la manifestation décrite ci-dessus, certifie l'exactitude des renseignements concernant cette épreuve.

Je reconnais être débiteur envers l'État et les collectivités territoriales des redevances représentatives du coût de la mise en place du service d'ordre particulier nécessaire pour assurer la sécurité des spectateurs et de la circulation lors du déroulement de la manifestation ainsi que, le cas échéant, de sa préparation.

Je m'engage à prendre à ma charge, le cas échéant, les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion de l'épreuve, ainsi que les frais de secours nécessités par celle-ci, et d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, à moi-même ou à mes préposés.

J'atteste avoir effectué les demandes d'arrêtés de circulation et de stationnement auprès des maires des communes traversées, ainsi que du Conseil départemental, et je m'engage à produire les arrêtés fixant le régime de passage de la manifestation sur leur territoire.

Je prends l'engagement de fournir une attestation de police d'assurance couvrant ma responsabilité civile, celle des participants à la manifestation et de toute personne nommément désignée par l'organisateur qui prête son concours à l'organisation de celle-ci. Cette attestation de police d'assurance doit être présentée à l'autorité administrative au plus tard six jours francs avant le début de la manifestation (article A. 331-2 du code du sport).

J'atteste que les signaleurs engagés pour la surveillance des points sensibles de la manifestation sont majeurs, titulaires d'un permis de conduire en cours de validité le jour de la manifestation et répondent aux critères exigés par la circulaire interministérielle portant simplification réglementaire des épreuves sportives et clarification des conditions d'indemnisation des services d'ordre.

Je m'engage à m'assurer que les participants sont reconnus aptes physiquement et que les mineurs sont, en outre, munis d'une autorisation écrite des parents ou des tuteurs légaux, ou d'une licence sportive.

Je m'engage à annuler la manifestation en cas de conditions météorologiques défavorables.

Fait à , le

Signature

INFORMATIONS PRATIQUES

A QUI ADRESSER LA DÉCLARATION ? :

L'organisateur dépose une déclaration auprès :

- Du maire ou, à Paris, du préfet de police, si la manifestation se déroule sur le territoire d'une seule commune (1) ;
- Du préfet de département, si la manifestation se déroule sur le territoire de plusieurs communes situées dans un même département (2) ;
- Du préfet de chacun des départements parcourus par la manifestation, si celle-ci se déroule sur le territoire de plusieurs départements et, également, du ministre de l'intérieur si le nombre de ces départements est de vingt ou plus (3) ;
- Du préfet du département d'entrée en France, si la manifestation est en provenance de l'étranger. Les dispositions des (2) et (3) sont applicables à une telle manifestation si elle se déroule également sur le territoire d'un ou de plusieurs départements autres que le département d'entrée en France (4).

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER DE DÉCLARATION :

- Les modalités d'organisation de la manifestation incluant le programme et le règlement précisant si le départ et la circulation des participants sont groupés ;
- Les dispositions assurant la sécurité et la protection des participants et des tiers ;
- La liste des signaleurs ;
- Pour chaque parcours de la manifestation, fournir :
  - un itinéraire détaillé incluant le plan des voies empruntées et la liste de ces voies. Indiquer sur le plan les éventuels points de rassemblement ou de contrôles préalablement définis et la plage horaire de passage estimée ainsi que la localisation des emplacements des signaleurs par carrefour (Il y aura autant de pictogrammes que de signaleurs prévus) ;
- L'attestation de police d'assurance souscrite par l'organisateur OU une déclaration sur l'honneur engageant l'organisateur à fournir cette attestation à l'autorité administrative au plus tard six jours avant le début de la manifestation.

DÉLAIS DE DÉPOT :

Tout dossier de déclaration de manifestation sportive sans classement, sans chronométrage et sans horaire fixé à l'avance est adressé un mois au moins avant le déroulement de la manifestation.